



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

L'Agence Parcs Canada
1869 rue Upper Water,
Pièce AH 201
Halifax (Nouvelle- Écosse)
B3J 1S9

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

L'Agence Parcs Canada
1869 rue Upper Water,
Pièce AH 201
Halifax (Nouvelle- Écosse)
B3J 1S9

Title-Sujet Remise en état du barrage de Coboconk, Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-18-0102/A		Amendment No.:/N° de modification de l'invitation 002
Client Ref. No. - No. de réf du client. 856		Date: 13 août 2018
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-18-00835671		
Solicitation Closes:		
at - à 14h 00	on - le 22 août 2018	Time Zone - Fuseau horaire ADT - HAA
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :		
Jaime Creaser, Jaime.Creaser@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone		Fax No. - No de FAX:
(902) 426-7513		(902) 426-1775
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
See Herein - Voir aux présentes		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

MODIFICATION 002

Cette modification vise à modifier la date de clôture, la formulaire de soumission et d'acceptation, les devis et pour répondez aux questions de l'offre à commande 5P201-18-0102/A :

1. DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES

La date de clôture de l'appel d'offres no 5P201-18-0102/A est repoussée du 16 août 2018 au 22 août 2018 à 14h 00, heure avancée de l'Atlantique (HAA).

2. MODIFICATION À LA FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

À SA06 Durée des Travaux

SUPPRIMER :

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 23 août 2019.

REEMPLACER AVEC :

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 01 juin 2020.

3. MODIFICATION AUX SPÉCIFICATIONS

Spécification section 01 11 00 Summary of Work

SUPPRIMER : sous-section 1.3.1

Construct Work in stages to accommodate Owner's continued use of premises during construction. Stage 1 - West Side 2018, Stage 2 - East Side 2019, Contractor may submit alternate staging and sequence plan for review by Departmental Representative. Refer to VALUE ENGINEERING PROPOSAL.

REEMPLACER AVEC : sous-section 1.3.1

Construct Work in stages to accommodate Owner's continued use of premises during construction. Stage 1 - East Side 2018, Stage 2 - West Side 2019, Contractor may submit alternate staging and sequence plan for review by Departmental Representative."

Specification section 01 14 00 Work Restrictions

SUPPRIMER :: sous-section 1.2.6

Contractor to limit use and occupation of staging and laydown on east side to Stage 2.

REEMPLACER AVEC : sous-section 1.2.6

Contractor to limit use and occupation of staging and laydown on east side to Stage 1.

4. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 : SYSTÈME DE LEVAGE DES POUTRELLES – DESSIN COB-09 – COUPE F

Au dessin COB-09, coupe F : d'après notre interprétation, les goujons doivent raccorder les dalles en béton préfabriqué aux prolongements des piliers en béton. Au dessin COB-06, coupes D et C, aucun détail n'est montré pour les raccords par goujons montrés au dessin COB-09. Comment les concepteurs ont-ils visualisé les raccords à effectuer? Faut-il prévoir un logement dans le tablier préfabriqué, ce qui permettra sa mise en œuvre sur place, puis remplir ces logements de coulis?

Prière de clarifier le détail de façonnage des dalles préfabriquées pour ce qui est de la mise en place des goujons montrés au dessin COB-09.

R1 : Il faudra prévoir des pièces rapportées amovibles dans le tablier en béton préfabriqué aux fins de mise en œuvre des goujons du tablier. Percer des trous dans les piliers de béton pour l'insertion des goujons. Les goujons doivent être ancrés dans les piliers avec le produit Hilti Hit HY 200 (ou un produit équivalent approuvé), selon les indications des dessins. Utiliser un coulis haute résistance sans retrait pour remplir les vides autour des goujons dans le tablier. Les détails seront fournis à l'entrepreneur sur les dessins d'atelier du tablier en béton préfabriqué.

Q2 : DOCUMENTS D'APRÈS EXÉCUTION

Est-il possible de recevoir les documents d'après exécution, ce qui permettrait à l'entrepreneur général d'élaborer sa méthode de mise en œuvre des batardeaux?

Nous avons de la difficulté à comprendre la position du tablier en béton, tel qu'il est représenté sur le dessin COB-04.

R2 : Les dessins d'après exécution sont fournis en pièces jointes au présent addenda. Voir dossier DSP 002 5P201-18-0102.

Q3 : DÉMOLITION

Au dessin COB-104, à la vue en plan, une bande hachurée est montrée en aval du barrage accompagnée de la mention « TABLIER EN BÉTON ».

Cette partie doit-elle être démolie?

Prière de fournir une vue en coupe de cette partie pour que l'on puisse bien comprendre la portée des travaux.

R3 : Le tablier en aval ne doit pas être démolie; les hachures à l'extrémité sud du tablier montrées sur la vue en plan au dessin COB-04 représentent la pente à cet emplacement.

La coupe C au dessin COB-04 montre que le tablier en béton doit être enlevé, mais le tablier en aval n'a pas à être démolie.

Q4: BATARDEAUX

À la section 01 14 00 du devis, au paragraphe 1.5.3 :

« Les batardeaux remplis de matériaux granulaires ou de granulats en vrac sont INTERDITS pour ce projet.

i. Il ne doit en aucun temps y avoir de risque de libération de particules fines dans le cours d'eau, c'est pourquoi il faut éliminer par lavage toute particule fine des matériaux granulaires utilisés dans l'installation des batardeaux (p. ex. grands sacs de sable ou remplissage entre deux parois de palplanches d'acier) avant leur mise en œuvre. »

À la section 35 20 22 du devis, au paragraphe 2.1.5 :

« Par mesure provisoire, le remblai des grands sacs de sable doit être lavé pour y éliminer toute particule fine avant de le mettre en œuvre dans l'eau. »

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-18-0102/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer - l'acheteur
Jaime Creaser

Client Ref. No. - N° de réf. du client
856

File Name - Nom du dossier
Remise en état du barrage de Coboconk,
Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn

Prière de confirmer que l'utilisation de gros sacs est permise dans la construction des batardeaux temporaires pour ce projet.

R4 : Il n'est permis d'utiliser des sacs préremplis pour la mise en œuvre des batardeaux temporaires que lorsqu'il est approprié de le faire. Voir au paragraphe 1.5.6 de la section 01 14 00 du devis (batardeaux localisés seulement, qui ne doivent pas se prolonger de plus de trois mètres au-delà de l'avant-bec des piliers). L'utilisation de batardeaux à sacs préremplis du côté en amont pourrait ne pas être possible en raison de la profondeur de l'eau. L'entrepreneur doit retenir les services d'un ingénieur (homologué en Ontario) responsable de la conception et de la supervision des ouvrages d'assèchement et de déviation (sous réserve de l'examen et de l'approbation de l'Agence Parcs Canada), selon les prescriptions de la section 35 20 22 du devis.

L'Agence Parcs Canada n'examinera ni n'approuvera les batardeaux des fabricants pendant l'appel d'offres.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.
